

6. MOYENS NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'OFFICINE

6.7 Adéquation des locaux aux services réalisés



PRINCIPE 32

Les locaux de l'officine sont adaptés aux missions et services proposés.

FINALITÉ

La pharmacie voit son champ d'action s'élargir avec le bilan partagé de médication, les entretiens pharmaceutiques, la vaccination, les nouvelles actions de dépistage. Elle doit disposer d'un espace adapté à la réalisation de ces nouvelles missions, assurant la confidentialité.

QUESTIONS À SE POSER :

- Est-ce que la pharmacie dispose d'un espace de confidentialité ?
- Cet espace est-il identifié ?
- Est-ce que les conditions d'isolation phonique et visuelle de cet espace sont satisfaisantes ?
- L'espace est-il propre et rangé ?
- Répond-il aux obligations sanitaires (conditions, ventilation, éclairage ...) ?
- Est-il conforme aux exigences réglementaires applicables aux différents services ?

EXEMPLES DE PRATIQUES ET DE PREUVES :

- Organiser et équiper l'espace de confidentialité avec les outils, appareils et documentations nécessaires à chacun des services proposés.
- Mettre en place une approche « 5S » : débarrasser, ranger, nettoyer, rendre visuel et pérenniser.

Les outils associés

- C.04 - Aménagement & rangement du local confidentialité

Documents de référence associés

- Recommandations pour l'accessibilité des Locaux – Ministère des affaires sociales et de la santé.
- Recommandations pour l'aménagement des locaux de l'officine - ONP